

|   |  |   |            |
|---|--|---|------------|
|  <b>AIGA</b><br>RESORT · THERMAL<br>Châtel · Guyon |  | <b>OFFRE DE POSTE :</b><br><br><b>Serveur</b> |            |
| Émetteur :  |  | Monique HILAIRE, Directrice Générale Déléguée |            |
| Destinataire(s) :   |  | Pôle Emploi et autres banques d'emploi        |            |
| Niveau de diffusion :   |  | Affichage interne et réseaux sociaux          | 18.01.2023 |
| copie :   |  |   |            |

Madame, Monsieur,

La Société Resort Thermal de Châtel-Guyon recrute des Serveurs pour le restaurant AIGA.

## 1 Descriptif de poste et principales missions

Le Serveur au sein du restaurant du Resort est en charge de l'accueil / placement et prise de commande des clients pour garantir que leurs repas se déroulent dans les meilleures conditions possibles. À ce titre, il a pour missions de :

- Assurer les opérations de prise en charge d'un client (placement, prise de commande, service, facturation, encaissement,..),
- Participer à la bonne marche du restaurant en participant à la gestion des stocks, réactif par rapport aux variations d'activité, pour garantir un haut niveau de prestations indépendamment des contraintes du service,
- Dresser et débarrasser les tables, assurer la plonge, le nettoyage et la remise en état de la salle et de l'office en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité.

## 2 Compétences nécessaires

Pour satisfaire son client, le Serveur doit notamment faire preuve :

- Amabilité et sens du service, dans ses rapports avec le client,
- Professionnalisme, pour assurer au client une expérience agréable à l'occasion de son repas dans notre établissement,
- Capacité de conseil, de par sa maîtrise des principes diététiques appliqués au Resort et leur intégration dans l'expérience client,
- Sens commercial, pour fidéliser la clientèle et identifier ses besoins (menus adaptés, boissons, plats supplémentaires,..)
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités pour optimiser le nombre de couverts servis à chaque service et gérer tout imprévu

Notre volonté d'offrir un service d'excellence à nos clients requiert une véritable volonté d'engagement de votre part et un attrait certain pour l'univers de la restauration. En contrepartie de votre implication, nous veillons à vous former et à vous accompagner dans votre évolution professionnelle. Une première expérience dans le secteur de la restauration ou de l'hôtellerie est souhaitée car elle faciliterait votre intégration.

### 3 Caractéristiques du contrat

---

|  |   |
|--|---|
| Contrat                                | Contrat à durée déterminée de type saisonnier à terme imprécis avec période d'essai (durée maximale du contrat : 9 mois)  |
| Employeur                              | RESORT THERMAL DE CHATEL GUYON<br>Société par Actions Simplifiée au capital de 75 000 euros,<br>RC CLERMONT-FERRAND n° 822 679 155 siège social sis 9A avenue du Général de Gaulle – CS10051 - à (63140) CHATEL GUYON |
| Convention collective nationale        | Convention collective nationale des hôtels, cafés et restaurants (IDCC 1979)  |
| Lieu de travail                        | Resort thermal de Châtel-Guyon  |
| Emploi & Classification conventionnels | Qualification : serveur<br>Catégorie : employé<br>Niveau I<br>Echelon 1   |
| Rémunération brute mensuelle           | 11,27€ bruts de l'heure, soit 1.709,28 € bruts mensuels pour 151.67 h / mois  |
| Horaires de travail                    | 35 heures par semaine, horaire annualisé<br>Modulation du temps de travail<br>Travail les jours fériés, samedis et dimanches par alternance   |
| Disponibilité                          | A compter de mars / avril 2023  |

Vous pouvez candidater en envoyant un CV à [rh.aiga@aiga-resort.com](mailto:rh.aiga@aiga-resort.com) en précisant le poste pour lequel vous postulez.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'équipe du Resort Thermal de Châtel-Guyon

NB : pour des raisons pratiques, cette offre d'emploi n'est pas sexuée dans sa rédaction mais ce poste est ouvert à toute personne sans aucune discrimination, conformément aux dispositions du code du travail et à la politique de l'entreprise d'égalité d'opportunité.